



# Association Sport Adapté Briochine

## Règlement intérieur

- Ce règlement intérieur, rédigé en langage facile à lire, s'applique à tous les adhérents de l'ASAB
- Il complète les statuts de l'association loi de 1901, disponibles sur le site internet : <https://www.asab22.com/>
- **L'Association Sport Adapté briochine Sport Adapté, qu'est-ce que c'est ?**

*C'est une association sportive qui dépend de la Fédération Française de Sport Adapté et qui permet de pratiquer plusieurs sports ou activités physiques en loisir ou en compétition. Elle permet de participer également à des sorties et des séjours.*

- **Qui peut s'inscrire au Sport Adapté ?**

*Toute personne en situation de handicap mental ou psychique qui s'engage à respecter ce règlement et qui est éligible aux conditions fixées par la Fédération française du Sport Adapté.*

*L'ASAB peut accueillir des sportifs mineurs : les conditions et les critères, âge et handicap, pour l'accès aux activités sont déterminés à chaque saison par le Comité directeur*

*Toute personne volontaire pour aider ou encadrer bénévolement les activités proposées et qui s'engage à respecter ce règlement.*

- **Pourquoi venir au Sport Adapté ?**

*Bouger, améliorer sa santé, se dépasser.*

*Rencontrer d'autres sportifs, créer des liens, partager des moments d'émotion.*

*Etre reconnu comme un sportif à part entière.*

- **Comment faire pour s'inscrire au Sport Adapté ?**

*Il faut prendre la licence de la Fédération Française de Sport Adapté et pour cela :*

- remplir le formulaire d'adhésion à l'ASAB
- remplir le formulaire de licence individuelle
- fournir les documents médicaux demandés
- régler la cotisation et la licence
- fournir tout autre document demandé



# Association Sport Adapté Briochine

## - Que faut-il faire pour respecter le règlement ?

### **Bonne attitude :**

*Participer, faire des efforts, aider les autres, encourager, respecter les autres sportifs, les encadrants, les bénévoles, les dirigeants, le matériel, les locaux*

*Respecter les horaires et les engagements ; avertir un responsable en cas de problème ou d'absence*

### **Mauvaise attitude pouvant entraîner l'exclusion :**

*Violence physique ou verbale, vol, alcoolisme, prise de drogue, dopage, objets dangereux...*

### **Les activités**

*Pour les sportifs qui viennent accompagnés, l'accompagnateur doit s'assurer que le responsable de l'activité a bien validé la présence du sportif.*

*Les sportifs qui viennent accompagnés doivent être récupérés à l'heure convenue.*

*Pour les personnes autonomes signaler dès la rentrée si elles peuvent et sont autorisées à venir et repartir seules.*

*- La tenue vestimentaire doit être correcte et adaptée aux activités proposées. Des frais de participation aux compétitions ou sorties peuvent être demandés aux sportifs.*

**Tout manquement au règlement peut être sanctionné par les dirigeants et bénévoles.**

